



## CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE

LA FABRIQUE A INITIATIVE  
Mission d'accompagnement

# CREATION D'UN POINT MULTI-SERVICES

SUR LA COMMUNE D'ARGHJUSTA È U MURICCIU



---

Rapport d'étude de faisabilité

Juillet 2024

---

### **Bureau d'aide au développement local**

Cécile MARCHAPT-CARCOPINO EIRL

*Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée*

*Patrimoine d'affectation dédié à l'activité de Conseil et de Formation*

*SIREN 878 908 052 RSEIRL Ajaccio*

*Ld Poggiale, 20 167 Valle-Di-Mezzana*

*Tel. 06 88 27 72 59 - bureau.dev.local@orange.fr - www.developpement-local.corsica*



Le dispositif Fabrique à Initiatives porté par Corse Active Pour l'Initiative (CAPI), a pour mission de favoriser l'émergence de projets et le développement d'activités économiques utiles au territoire. Pour ce faire, la Fabrique à Initiatives mobilise les ressources du territoire et la mise en réseau de différents acteurs pour construire des réponses entrepreneuriales adaptées aux réalités locales et s'inscrivant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Les entreprises solidaires associent l'efficacité et la viabilité économique au principe de solidarité et d'utilité sociale en répondant aux besoins peu ou non satisfaits sur leur territoire d'intervention, respectant ainsi les valeurs de l'ESS : partage, mode de gestion démocratique et participatif, lucrativité limitée, respect des personnes, solidarité et responsabilité, etc.

Grâce à une méthodologie éprouvée, basée sur un processus inversé, et au déploiement d'une ingénierie adaptée, la Fabrique s'emploie, une fois la pertinence du projet avérée, à définir les conditions de portage de l'activité, concevoir un modèle économique viable et une offre de services répondant aux besoins du territoire, identifier la structure à créer ou le porteur existant qualifié, accompagner la création et en assurer le suivi.

La Fabrique à initiatives est un dispositif soutenu par la Collectivité de Corse et son Agence de Développement économique (ADEC).

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
	CONTEXTE .....	4
	METHODOLOGIE DE L'ETUDE .....	5
<b>II.</b>	<b>OPPORTUNITES DE CREATION DU PMS ET CONDITIONS DE VIABILITE .....</b>	<b>5</b>
	RETOURS D'EXPERIENCES DE COMMERCE MULTI-SERVICES EN MILIEU RURAL .....	5
	DIAGNOSTIC DU MARCHE LOCAL.....	6
	POSITIONNEMENT DU PMS .....	13
<b>III.</b>	<b>MODELE SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>13</b>
	STRATEGIE.....	13
	PROPOSITION DE VALEURS - ACTIVITES DU PMS .....	14
	BUSINESS MODEL .....	17
	CHOIX DE L'EMPLACEMENT.....	18
	PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE.....	20
<b>IV.</b>	<b>FAISABILITE DU PROJET ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>21</b>
	FONCTIONNEMENT .....	21
	RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES.....	24
	ASPECTS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES .....	25
	POLITIQUE DE PRIX .....	29
	DISPOSITIONS FISCALES ET EXONERATIONS .....	30
<b>V.</b>	<b>PREVISIONNELS FINANCIERS .....</b>	<b>30</b>
	INVESTISSEMENTS MATERIELS ET IMMATERIELS .....	30
	BUDGETS PREVISIONNELS .....	31
<b>VI.</b>	<b>PROGRAMMES D'AIDE ET SUBVENTIONS MOBILISABLES .....</b>	<b>34</b>
	CONCLUSION .....	36
	ANNEXES.....	37

## I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

### Contexte

Arghjusta è u Muricciu est une commune rurale de la haute-vallée du Taravu de 77 habitants permanents. Membre de la Communauté de communes du Sartinesi-Valincu-Taravu, dont Prupjà est la ville centre, elle est également l'une des 46 communes du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Taravu-Ornanu-Valincu-Sartinesi. Son territoire s'étend sur 10 km<sup>2</sup>, à une altitude allant de 200 à 1 419 mètres.

La commune est bordée au nord par la microrégion de l'Ornanu, à l'est par la dorsale montagnaise de l'Alta Rocca et au sud par la montagne a Cagna, sa frontière avec l'extrême sud de la Corse. Elle se situe donc à l'intersection de trois intercommunalités.

La capitale régionale, Ajacciu, se situe à une heure de route.

La commune d'Arghjusta è u Muricciu possède de grandes richesses matérielles et immatérielles, que l'équipe municipale s'emploie à exploiter pour saisir toutes les opportunités en vue de créer un cadre de vie attractif, propice au développement du territoire. Son projet d'aménagement et de développement, bâti autour des services à la population, du patrimoine, du pastoralisme et du tourisme, vise à concourir à la revitalisation de la microrégion et, in fine, à l'épanouissement de ses habitants dans le respect de leur patrimoine, environnemental, culturel, bâti, historique.

Le projet de création d'un Point Multi-Services (PMS) participe de cette stratégie de développement durable récompensée par l'obtention du label Eco-Quartier en 2017, en même temps qu'elle en constitue la vitrine.

Au-delà d'une réponse aux besoins des habitants et de la clientèle de passage, la commune conçoit donc le projet de PMS comme un levier pour les autres projets de la commune et du territoire ainsi que pour l'agriculture et le pastoralisme, privilégiant les circuits courts et une mobilité décarbonée, et favorisant l'échange entre les habitants.

## Méthodologie de l'étude

L'étude de faisabilité a été réalisée en trois phases :

1. Une phase d'identification des opportunités de création du PMS et des conditions de viabilité, qui s'est appuyée sur le retour d'expériences de commerces existants en milieu rural et sur une étude diagnostique du marché local.
2. Une phase de co-construction du modèle socio-économique du PMS.
3. Une phase d'étude de la faisabilité du projet sur les plans juridique, organisationnelle et financier, en vue de définir les conditions de sa mise en œuvre.

## II. OPPORTUNITES DE CREATION DU PMS ET CONDITIONS DE VIABILITE

### Retours d'expériences de commerces multi-services en milieu rural

Facteurs clés de succès	Difficultés, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'articulation de plusieurs activités : source d'économies d'échelle, de complémentarité de services, d'optimisation des horaires et des ressources, de fidélisation clients...</li><li>▪ L'emplacement du projet, accessible à pied et garantissant un flux de véhicules.</li><li>▪ La co-construction du projet avec les habitants et leur implication dans la vie du commerce multi services après sa création.</li><li>▪ Des jours et horaires d'ouverture ciblés et adaptés à la vie locale.</li><li>▪ Un portage combiné public-privé.</li><li>▪ Une gouvernance collégiale : acteurs économiques, habitants, associations, municipalité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Allier plusieurs activités sans se disperser : chaque domaine d'activité représente une charge administrative, et est soumis à certaines normes ou relève de réglementations spécifiques, dont la prise en compte et l'application nécessitent un temps de travail dédié.</li><li>▪ Veiller à la compatibilité des activités entre elles.</li><li>▪ Trouver le juste équilibre dans la part de l'investissement des bénévoles.</li><li>▪ La question des heures d'ouverture du commerce et du rythme de travail des gérants, bénévoles et salariés est un sérieux point de vigilance à considérer (risque d'épuisement).</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'implication de la municipalité, en tant qu'investisseur et/ou bailleur, partenaire, médiateur, porteur de projet, gestionnaire, client...</li> <li>▪ Le nombre de personnes qui portent le commerce : le portage par une seule personne est plus facilement viable pour dégager un salaire, mais induit une forme de fragilité (amplitude horaire, diversification de l'offre, etc.). Le portage par un couple ou un collectif garantit plus de solidité, une diversité des compétences mais suppose une activité plus importante pour rémunérer toutes les personnes impliquées.</li> <li>▪ Anticiper une montée en puissance progressive du commerce, sur plusieurs années.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le risque que peut représenter une trop grande proportion d'activités non-rémunératrices.</li> <li>▪ Une trop grande polyvalence des gérants. Il est important de ne pas faire tout reposer sur une seule et même personne.</li> <li>▪ Les marges sont souvent difficiles à trouver. Ne pas les surestimer.</li> </ul>
---	---

## Diagnostic du marché local

### *Analyse de la demande*

**Le public cible du PMS est constitué des habitants** de la commune d'Arghjusta è u Muricciu, résidents permanents ou non, **et de la clientèle de passage**. Deux segments de clientèle distincts qui nécessitent une approche différente.

**S'agissant des habitants, l'analyse démographique est la suivante :**

La commune compte 77 habitants permanents au dernier recensement (RGP 2020) répartis en 40 foyers environ. La population fluctue tout au long de l'année, au gré du retour des résidents qui vivent ailleurs la semaine ou une partie de l'année, et de la diaspora qui rentre passer quelques semaines l'été au village. La commune compte ainsi près de 200 habitants au plus fort de la pointe estivale.

Parmi les résidents permanents, plus d'un sur deux est âgé de plus de 60 ans (53,3% contre 34,6% à l'échelle intercommunale, 30,6% à l'échelle départementale, 30,3% à l'échelle régionale et 26,4% à l'échelle nationale. **La commune se caractérise ainsi par son fort vieillissement, mais également par l'important déséquilibre de sa structure par âge.** En effet, à l'inverse de la population âgée, la part de la population de moins de 45 ans (32,5%) y est la plus faible du territoire intercommunal (43,8%), départemental (48,4%), régional (49%) et national (53%).

La proportion d'actifs occupés dans la commune s'élève à 65%, dont plus de 2/3 travaillent en dehors d'Arghjusta è u Muricciu. **L'indicateur de dépendance économique, qui rapporte le nombre de jeunes et de séniors au nombre de personnes en âge de travailler, y est ainsi très élevé** (157 contre 110 en moyenne à l'échelle intercommunale, 102 en Corse-du-Sud, 103 en Corse et 101 en France).

#### **Besoins, attentes et comportement des consommateurs locaux :**

En vue d'identifier les attentes, les besoins et les habitudes de consommation des habitants, une enquête a été réalisée auprès de tous les foyers, résidents à l'année ou non au village, pendant une période d'un mois, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024.

120 questionnaires ont ainsi été adressés aux habitants par voie postale, par e-mail ou bien déposés directement dans leur boîte aux lettres (cf. Annexe 3 - Résultats d'enquête).

Le taux de retour élevé (64%) et le profil des répondants (âge, situation familiale, activité), permettent de conclure à une **bonne représentativité de la population cible.**

A l'issue de cette enquête, il est ainsi possible d'identifier trois profils de clients :

- Les habitants résidant à l'année
- Les habitants résidant 2 à 6 mois par an
- Les habitants résidant moins de 2 mois par an



## Persona 1

Résident(e) à l'année

**Age :** + 65 ans.

**Activité :** retraité.

**Situation :** vit seul le plus souvent

### Besoins prioritaires exprimés :

- Des services de proximité : journaux, relais colis, accès numérique, aide administrative...
- Des produits d'épicerie alimentaires et non-alimentaires
- Un bar pour les jours de fêtes et les manifestations

### Besoins secondaires :

- Une restauration de produits locaux et de saison, sur place ou à emporter, en complément du snack
- De l'artisanat local
- Un service de livraison à domicile
- Un café, salon de thé
- Une programmation culturelle
- Une cantine

### Motivations :

Facile d'accès et d'utilisation ★★★

Diversité de l'offre ★★★

Prix ★★★

### Habitudes de consommation :

- Fréquente régulièrement les marchés et petits commerces locaux.
- Fréquente aussi les moyennes et grandes surfaces.

### Fréquentation envisagée du PMS :

Moyenne à élevée : ★★★★★ (3,4 / 5)



## Persona 2

Résident(e) 2 à 6 mois/an

**Age :** + 65 ans.

**Activité :** retraité.

**Situation :** vit en couple le plus souvent

### Besoins prioritaires exprimés :

- Des produits d'épicerie alimentaires et non-alimentaires
- Des services de proximité : journaux, relais colis, accès numérique, aide administrative...
- Un café, salon de thé

### Besoins secondaires :

- Un bar pour les jours de fêtes et les manifestations
- Une restauration de produits locaux et de saison, sur place ou à emporter, en complément du snack
- Une programmation culturelle
- De l'artisanat local
- Cantine
- Un service de livraison à domicile

### Motivations :

Facile d'accès et d'utilisation ★★

Diversité de l'offre ★★

Prix ★★★

### Habitudes de consommation :

- Fréquente très régulièrement les marchés et petits commerces locaux.
- Fréquente aussi les moyennes et grandes surfaces.

### Fréquentation envisagée du PMS :

Moyenne : ★★★★★ (3,2 / 5)



## Persona 3

Résident(e) - de 2 mois/an

**Age :** entre 25 et 64 ans.

**Activité :** en activité.

**Situation :** vit en couple le plus souvent

### Besoins prioritaires exprimés :

- Des produits d'épicerie alimentaires et non-alimentaires
- Un bar pour les jours de fêtes et les manifestations
- Des services de proximité : journaux, relais colis, accès numérique, aide administrative...
- Un café, salon de thé

### Besoins secondaires :

- Une restauration de produits locaux et de saison, sur place ou à emporter, en complément du snack
- Une programmation culturelle
- De l'artisanat local
- Un service de livraison à domicile
- Une cantine
- Un service de conciergerie locative

### Motivations :

Facile d'accès et d'utilisation ★

Diversité de l'offre ★

Prix ★

### Habitudes de consommation :

- Fréquente très régulièrement les marchés et petits commerces locaux.
- Fréquente peu les moyennes et grandes surfaces.

### Fréquentation envisagée du PMS :

Elevée : ★★★★★ (3,9 / 5)

### **S'agissant de la clientèle de passage :**

La commune a le projet de développer un tourisme rural et patrimonial de qualité sur son territoire. Plusieurs projets y contribuent : l'animation du village via des fêtes et des manifestations, la rénovation des quartiers et l'aménagement d'un sentier du patrimoine *a strada di petri è di l'acqua*, la restauration et la signalisation des itinéraires pédestres, l'aménagement d'un sentier d'interprétation *i stretti muntagnoli* et d'un arboretum dans la forêt communale, et prochainement : la réalisation d'un gîte d'étape, la création d'un Centre d'interprétation des patrimoines et la réhabilitation du site préhistorique de Foce. La commune devrait en outre devenir une étape importante du circuit Mare à Mare centre et ainsi accueillir de nombreux randonneurs.

Elle ambitionne également de développer le tourisme d'affaire en maximisant l'utilisation de l'espace coworking et en proposant des séminaires et des formations.

L'objectif de la municipalité est donc de créer un environnement dynamique qui puisse répondre aux besoins variés des visiteurs comme des professionnels, en offrant un service client de qualité.

Pour comprendre les attentes de ces clients, qui ont une interaction souvent unique et brève avec le PMS, les visiteurs seront sondés au fil de l'eau sur plusieurs mois, voire plusieurs années, via un sondage en ligne qui permettra d'identifier leur profil, le contexte de leur visite (vacances, déplacement professionnel, manifestation, événement spécial, séminaire, formation...) et leurs besoins spécifiques.

### ***Analyse de l'offre et zone de chalandise***

La commune d'Arghjusta è u Muricciu présente **une offre alimentaire restreinte** : un commerce ambulant pour le pain, le snack Pesta Sale, la production saisonnière du jardin solidaire L'Ortu di u cumunu et deux producteurs fermiers, l'un de fromage et de brocciu, l'autre de charcuterie. **L'offre de services est également limitée** : elle est composée d'une Agence postale communale, d'un espace de coworking et d'une navette solidaire reliant le village aux communes de Macà Croci et Pitretu Bicchisgià.

Le village compte en outre deux associations sportives et culturelles, I Trè Salti et l'Attrape-Rêves et, prochainement, une association de protection et de mise en valeur du patrimoine.

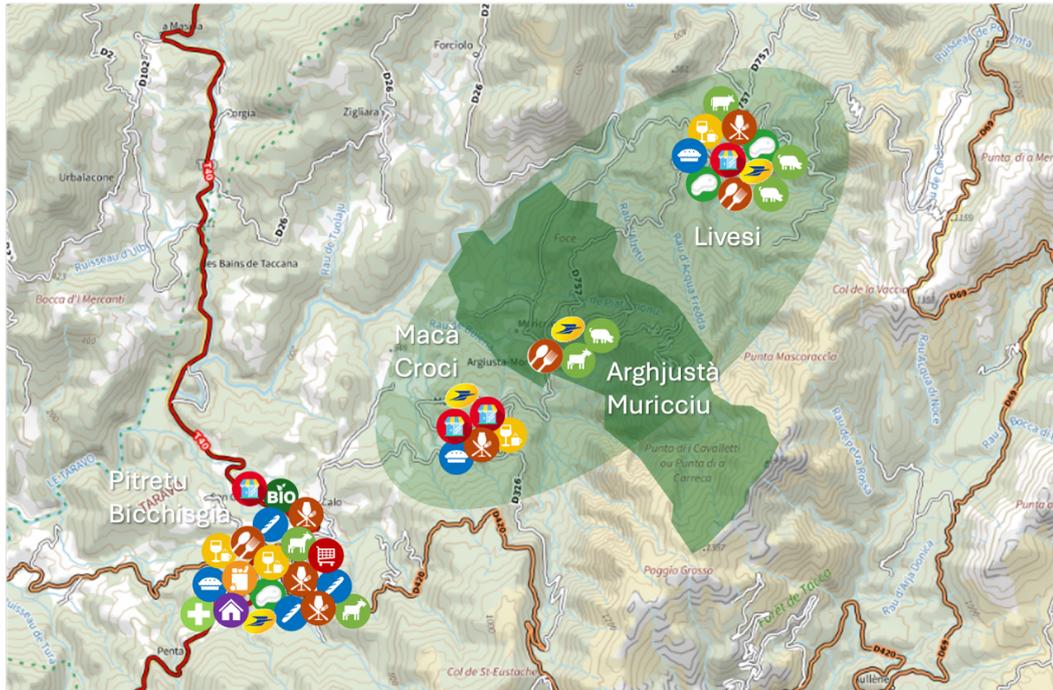
**En revanche, il existe de nombreux commerces et services à proximité** (cf. Annexe

2- Commerces recensés dans un rayon de 10km) :

- A 8,4 km (13 min) au nord du village, sur la **commune de Livesi** (232 hab.), ainsi qu'à 2,3 km (4 min) au sud-est, sur la **commune de Macà Croci** (237 hab.), l'offre de produits et services y est plus développée, bien qu'assez peu diversifiée.
- Située un peu plus loin au sud-est, à 10 km (16 min) d'Arghjusta è u Muricciu, la **commune de Pitretu Bicchisgià**, anciennement chef-lieu de canton, dispose quant à elle de nombreux commerces, diversifiés, de taille et de structure différentes (commerces, marché des producteurs, supérette), ainsi qu'une Maison des services publics. Le marché, qui a lieu du lundi au samedi de 09h00 à 13h00 puis de 16h00 à 18h45 et le dimanche matin de 09h00 à 12h30, propose en outre des produits locaux de saison avec légumes, fruits, viandes, poissons et fromages, ainsi que des produits non alimentaires tels que vêtements, chaussures ou encore articles de maison. Les habitants des communes voisines se rendent ainsi régulièrement à Pitretu Bicchisgià pour faire leurs courses.

Au regard des activités envisagées, des conditions d'accès aux commerces (temps de trajet et distance) et de l'environnement concurrentiel, **deux zones de chalandise peuvent ainsi être identifiées** :

- Une **zone primaire** de 77 à 200 habitants l'été, correspondant à la zone de résidence de la clientèle cible du PMS, à savoir la commune d'Arghjusta è u Muricciu.
- Une **zone secondaire** de 469 habitants permanents, composée des villages situés à proximité de la commune, à moins de 10 mn en voiture, et dans lesquels l'offre est à la fois restreinte et peu diversifiée.



- |              |                        |                |                         |
|--------------|------------------------|----------------|-------------------------|
| Epicerie     | Boulangerie-Pâtisserie | Restauration   | Maison Services Publics |
| Produits Bio | Biscuiterie            | Café-Bar       | Agence postale          |
| Marché       | Boucherie-Charcuterie  | Bar-Restaurant | Pharmacie               |
| Superette    | Eleveur-Producteur     |                |                         |
- Zone de chalandise primaire
  Zone de chalandise secondaire

### Environnement du marché

Plusieurs facteurs, économiques, sociaux, politiques, technologiques, peuvent en outre influencer la viabilité du PMS, en constituant soit des opportunités, soit des freins.

Opportunités	Freins
<p><b>Facteurs politiques</b></p> <p>La priorité politique donnée à la revitalisation des territoires ruraux à l'échelle nationale, insulaire et locale.</p> <p>Le soutien de l'État et de la Collectivité de Corse au déploiement du numérique et aux modes de consommation responsables.</p>	<p><b>Facteurs économiques</b></p> <p>Le contexte inflationniste, qui engendre une diminution du pouvoir d'achat des ménages.</p> <p>La part de la population permanente inactive, au revenu modeste (45%).</p> <p>Un marché de très petite taille, avec une saisonnalité marquée.</p>

La stratégie de développement durable de la commune et la démarche Eco-Quartier dans laquelle s'inscrit le projet de PMS.

#### Facteurs économiques

La présence sur le territoire de la SIAE Valinco Loisirs Développement.

La navette solidaire reliant Arghjusta-Muricciu à Macà Croci et Pitretu Bicchisgià, et l'existence d'une navette reliant Olmeto à Propriano.

#### Facteur technologique

Le potentiel du numérique et le développement d'une plateforme de Click & Collecte sur le territoire du PETR.

#### Facteurs socio-culturels

Les habitudes d'achat des habitants : 73% des résidents permanents interrogés déclarent fréquenter régulièrement les commerces locaux, et 89% des résidents 2 à 6 mois/an.

Une diaspora relativement importante, qui de retour au village, consomme localement (93% des résidents de -2 mois déclarent fréquenter régulièrement les commerces locaux), et qui pourrait souhaiter poursuivre ses commandes en ligne pendant l'année.

La part des ménages non véhiculés (19%, RGP 2020), qui pourraient être intéressés par un point de livraison mutualisé ou un service de livraison à domicile.

La part de ménages actifs occupés (65%, RGP 2020), qui sont peut-être à la recherche de solutions pour concilier leur emploi du temps avec les horaires des commerces locaux.

Une tendance à la hausse des habitudes d'achats en ligne et du retrait en magasin, souvent seul moyen de livraison gratuit.

Une demande croissante du grand public pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement et la santé.

L'importance et la diversité de l'offre de produits et services identiques ou similaires à < 10 km.

#### Facteurs socio-culturels

La part des actifs occupés travaillant en dehors de la commune (69%, RGP 2020), qui ont un accès facilité aux commerces situés à proximité de leur lieu de travail.

Un accès et une maîtrise du numérique variables par la population, dont 53% a +60 ans (contre 34,6% à l'échelle intercommunale, 30,6% à l'échelle départementale) et près de 38% +75 ans.

#### Facteur technologique

Les commandes réalisées depuis un terminal public posent la question de la sécurité des paiements.

## Positionnement du PMS

Le Point Multi Services a vocation à **répondre en priorité aux besoins sociaux** de la communauté d'Arghjusta è u Muricciu.

Pour autant, considérant le faible volume de la demande, la saturation du marché et la nécessité d'éviter de redistribuer la clientèle existante au détriment des commerces actuels, ce dernier devra **présenter une alternative aux initiatives commerciales traditionnelles**.

**Plusieurs critères de différenciation peuvent rendre l'offre du PMS unique :**

- La variété de produits et services offerts
- La diversité des canaux de distribution
- Le service client
- La convivialité du lieu, favorisant les interactions sociales
- La plage d'ouverture
- Le caractère innovant et l'exemplarité environnementale du projet

## III. MODELE SOCIO-ECONOMIQUE

### Stratégie

*Un modèle économique responsable et innovant*, basé sur les principes suivants :

- ▶ Privilégier les circuits courts et s'appuyer autant que possible sur les acteurs locaux : **collaborer avec les commerçants, les artisans et les producteurs du territoire** en vue de créer une dynamique économique positive. **Travailler avec les associations locales.**
- ▶ **Ne pas réaliser de marge sur les produits alimentaires et de 1<sup>ère</sup> nécessité.**
- ▶ **Encourager la participation des habitants** dans le développement des activités du PMS pour s'assurer qu'ils répondent réellement à leurs besoins.
- ▶ **Privilégier l'emploi de personnes en difficulté d'insertion.**
- ▶ **Utiliser les dispositifs existants** : espace coworking, chantier d'insertion porté par Valinco Loisirs Développement, plateforme Click & Collecte.

- ▶ **Mutualiser ou optimiser les ressources existantes**, humaines, matérielles, organisationnelles.
- ▶ **Rechercher le moindre impact environnemental** : circuits courts, transport mutualisé, km 0...
- ▶ **Viser une montée en charge et un développement des services progressif** : développer les services par étapes, en fonction des besoins et retours clients.

### Proposition de valeurs - Activités du PMS

Au démarrage, il est préconisé de se concentrer d'abord sur les services de base. Une fois la stabilité atteinte, des services complémentaires pourront être introduits progressivement pour diversifier l'offre et attirer un plus large éventail de clients.

Les services de base sont ceux qui ont été identifiés comme prioritaires par la communauté dans le cadre de l'enquête réalisée en mai 2024 (cf. Annexe 3 - Résultats d'enquête). Le PMS pourra ainsi offrir dès son lancement :

### Des services d'utilité sociale et un espace café-tisanerie-presse

#### Services proposés :

- Point-relais colis.
  - Accès à l'espace coworking et ses fonctionnalités : accès Internet, postes informatiques, impressions, scan, photocopies.
  - Assistance pour l'utilisation d'Internet.
  - Aide à la constitution de dossiers et accompagnement dans les démarches en ligne.
- Informations, orientations, mises en relation.
  - Permanences de services publics.
    - Formations.
  - Café-tisanerie, dépôt de pain.
    - Service de presse en ligne.

#### Acteurs à impliquer :

La commune d'Arghjusta Muricciu et son espace coworking.

Les usagers.

La commune de Pitretu Bicchisgià et sa Maison France Services.

La communauté de communes du Sartinese Valincu Taravu.

Des partenaires privés : Orange, La Poste.

## Un drive du petit commerce

### Services proposés :

- Vente directe des fruits et légumes du Jardin solidaire l'Ortu di u cumunu.
- Lieu de collecte mutualisé des commandes passées auprès des producteurs et commerces locaux.
  - Service de livraison à domicile.
- Service d'envoi postal pour les produits non-alimentaires.

**En transformant la concurrence en offre d'approvisionnement, le PMS contribue ainsi à la pérennité des commerces locaux.**

Un service de livraison à domicile des produits commandés peut en outre permettre de **réduire encore les trajets individuels et leur empreinte carbone et faciliter l'accès des personnes les plus isolées à l'offre du PMS.**

### Acteurs à impliquer :

Les producteurs et commerces locaux.

Les consommateurs.

ALIMEA TECH qui développe, avec le soutien technique et financier du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Taravu-Ornanu-Valincu-Sartinese, une plateforme Click & Collecte regroupant l'ensemble des commerçants du PETR.

L'association Valinco Loisirs Développement, Structure d'Insertion par l'Activité Economique, qui porte la Navette solidaire et qui pourrait assurer la collecte et la livraison au PMS et/ou à domicile des marchandises commandées.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et l'Office de Tourisme Intercommunal du Cap Corse qui expérimentent les solutions de casiers connectés et de Shopping box (accès 24h/24).

Les élus du territoire et les associations de commerçants.

Les habitants bénévoles qui ont proposé, lors de l'enquête, leur aide à la vente ou bien à la logistique.

## Un lieu d'**animation** avec **bar** et **petite restauration** occasionnelle

### Services proposés :

- Bar et petite restauration pour les évènements et les festivités.
- Petite restauration pour les utilisateurs de l'espace coworking : séminaristes, coworkers, personnes en réunion ou formation.
  - Programmation culturelle.
    - Ateliers thématiques.

### Acteurs à impliquer :

La future association de protection et de mise en valeur du patrimoine de la commune, qui pourrait porter l'activité.

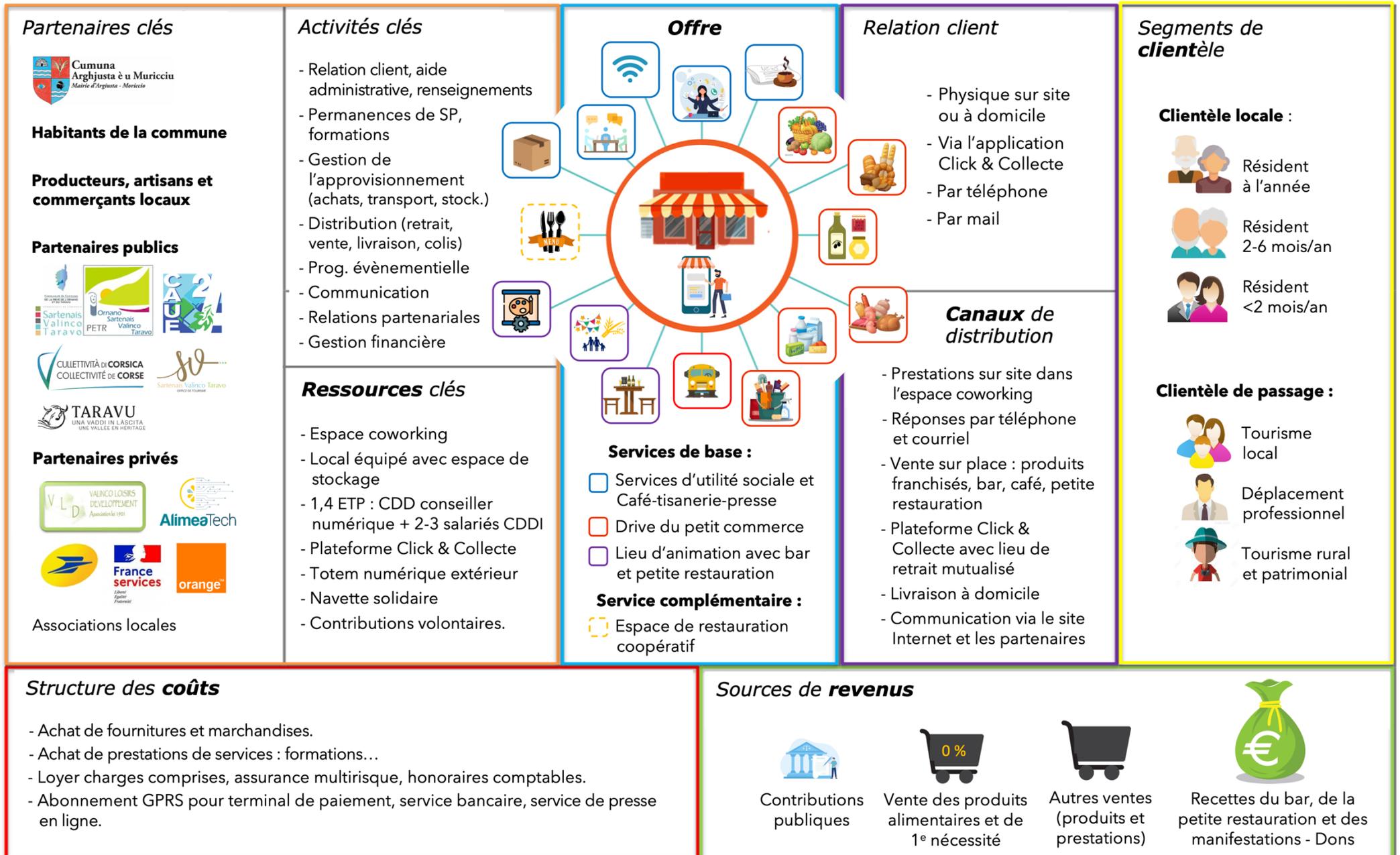
Les associations sportives et culturelles de la commune et de la microrégion.

Les habitants bénévoles qui ont proposé, lors de l'enquête, leur aide et leur soutien pour l'organisation des évènements, ainsi que l'animation d'ateliers.

Des services complémentaires pourront ensuite être proposés au fur et à mesure que le PMS se développe. Ils viseront à répondre aux besoins secondaires des habitants, à diversifier l'offre et à attirer plus de clients en répondant à des besoins plus variés :

- ▶ **Un espace de restauration coopératif** offrant, par le biais d'une **rotation des restaurateurs locaux**, une expérience culinaire diversifiée aux consommateurs.
- ▶ **La vente de produits issus de l'artisanat local.**
- ▶ **Un service de conciergerie locative.**

# Business Model



## Choix de l'emplacement

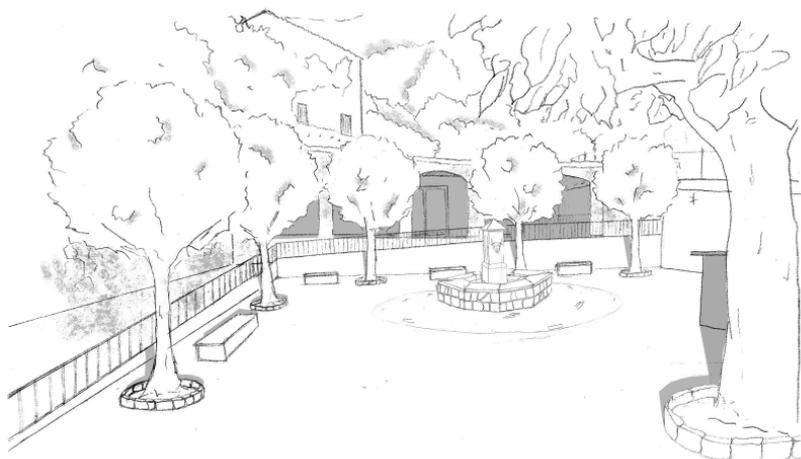
Le PMS pourra être installé de manière provisoire sur la place de la mairie. Il sera ensuite transféré dans la bâtisse « À Casa di Maria Ghjasipina », qui est en cours d'acquisition et de réhabilitation par la commune en vue d'accueillir un gîte d'étape avec table d'hôte. L'étude de faisabilité financière a été confiée au cabinet CREA Ingénierie et Conseils en avril 2024.

Le PMS sera donc d'abord installé sur la place principale du village située derrière le bâtiment communal qui longe la route départementale. Le lieu est à la fois central, facilement accessible pour les habitants à pied et en voiture, et fréquenté. Il n'est cependant pas visible depuis la route, **une signalétique adaptée devra être réalisée**. Il pourra être accueilli soit dans une structure légère adossée au bâtiment de la mairie, soit dans l'ensemble bâti actuellement utilisé en tant que remise, situé au fond de la parcelle.

**Dans la première hypothèse**, une pergola rétractable de 7m x 5m, en aluminium, serait posée autour du comptoir accolé au bâtiment communal. Réalisée en tissu PVC, la structure est à la fois très résistante au vent et aux intempéries et peut être chauffée à l'intérieur avec des unités de chauffage à infra-rouge.

Une variante est étudiée par la municipalité. Elle consisterait à installer le PMS sous la future passerelle d'accès PMR menant aux toilettes et à l'espace coworking.

**Dans la seconde hypothèse**, le PMS serait installé dans le bâtiment situé en fond de la parcelle après réhabilitation et changement de destination du bâti existant.



CAUE, Compte-rendu de visite et avis architectural, juillet 2023.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse (CAUE), consulté en juillet 2023 sur le projet de requalification de la place et la création du PMS, préconise les travaux d'aménagement suivants :

- Créer des places de stationnements à l'extérieur de la place sur un espace dédié.
- Intégrer un élément remarquable central, le choix d'une fontaine est proposé.
- Modifier le revêtement de sol existant. Ce dernier sera remplacé par du tuf afin de garantir la perméabilité des sols.
- Prévoir des caniveaux en pierre ou de fils d'eau pour permettre la bonne évacuation des eaux.
- Ajouter de la végétalisation grâce à la plantation de quelques arbres.
- Penser un espace permettant d'accueillir des stands lors de marchés occasionnels, ou lors d'expositions telles que les Journées du Patrimoine.
- Créer des bancs en pierre tout au long de la place, à l'ombre des arbres plantés.
- Prévoir un éclairage encastré pour une mise en valeur de la place.
- Réhabiliter le bâtiment situé au fond de la parcelle en vue d'y accueillir le PMS ;
- Prévoir un diagnostic amiante et une étude structure ;
- Créer un accès PMR au PMS : une rampe d'accès qui débutera au niveau des places de stationnement extérieures afin de respecter une pente inférieure ou égale à 6%. Elle sera revêtue d'un sol antidérapant, en béton teinté avec un garde-corps en ferronnerie verticale. Une surélévation est proposée afin de permettre (cf. Croquis d'intention V2 ci-après).

## REQUALIFICATION D'UNE PLACE DE VILLAGE ET CRÉATION D'UN PMS

### Schéma de principe annexe :

\_ Etat Projeté \_ V2 \_



CAUE, Compte-rendu de visite et avis architectural, juillet 2023.

### Période et horaires d'ouverture

Les habitants d'Arghjusta à u Muricciu ont besoin d'**un établissement ouvert à l'année**.

76% des foyers interrogés dans le cadre de l'enquête déclarent néanmoins ne pas avoir de contraintes horaires pour le fréquenter. Pour maximiser l'affluence de l'établissement et accommoder à la fois les habitants et les visiteurs de passage, qui peuvent avoir des horaires variés ou des obligations différentes pendant la journée, il est cependant envisagé plusieurs mesures :

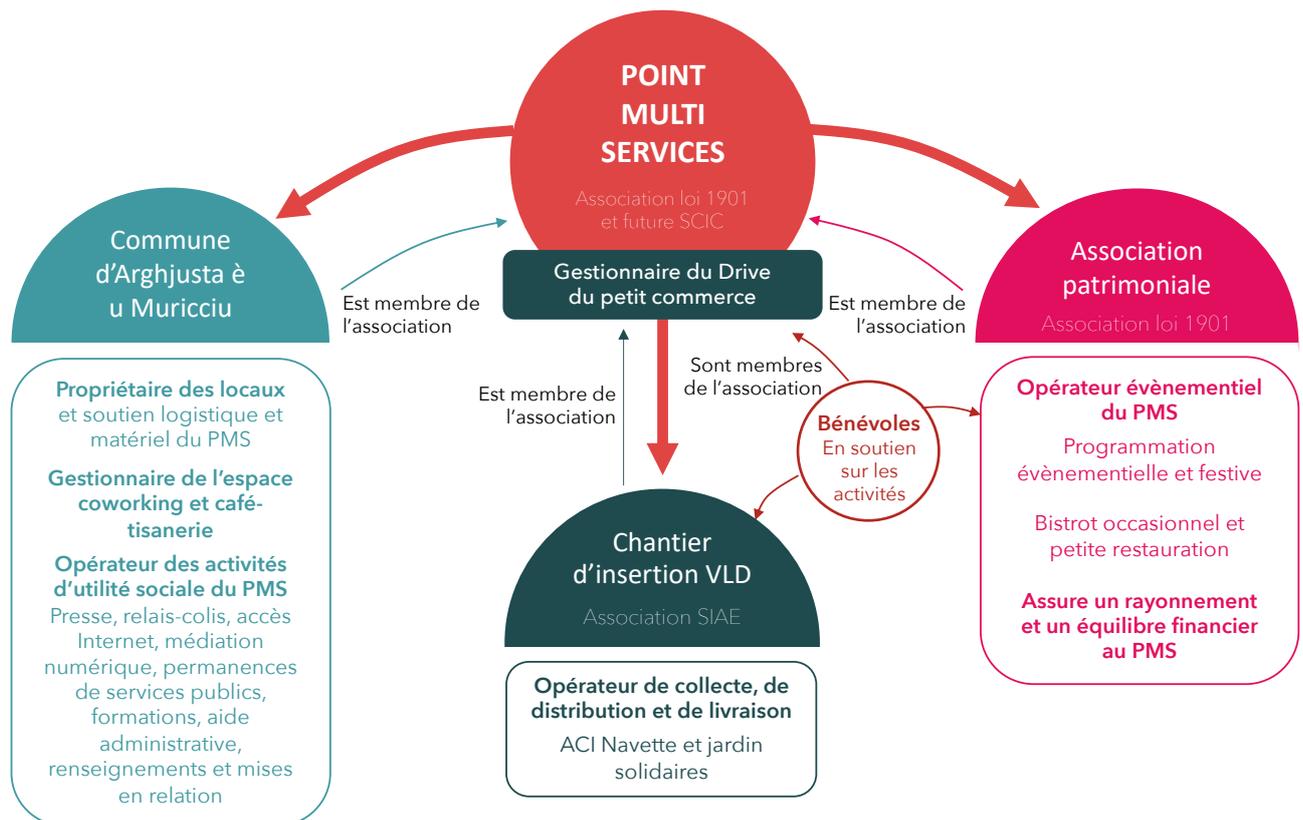
- **Des horaires d'ouverture étendus** : en combinant les horaires de travail du personnel et des bénévoles, le PMS peut proposer des plages horaires larges et ouvrir le week-end selon la saison, la demande, les besoins.

- **Une consultation régulière des habitants et des utilisateurs potentiels** dans la définition des horaires afin de répondre au mieux à leurs besoins.
- **Un accès libre 24h/24, 7j/7**, pour certains produits qui pourraient être entreposés dans des casiers connectés, réfrigérés ou classiques selon la nature des produits déposés. Le modèle expérimenté par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien peut servir de référence pour implémenter ce système. L'Office Intercommunal de Tourisme du Cap Corse mène aussi une expérimentation dans ce domaine avec des Shopping box.

#### IV. FAISABILITE DU PROJET ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

##### Fonctionnement

Le fonctionnement du PMS repose sur **une collaboration étroite entre plusieurs acteurs clés** : la commune d'Arghjusta è u Muricciu, le chantier d'insertion VLD, la future association patrimoniale de la commune et une équipe d'habitants bénévoles, chacun apportant un savoir-faire spécifique et complémentaire.



## Forme juridique

### Association

#### ASSOCIATION loi 1901

- « Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices » Art. 1<sup>er</sup> loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901
- Régie par le code civil<sup>(2)</sup>
- Rassemble au moins deux associés
- Gestion désintéressée, but non lucratif
- Fonctionnement défini principalement par les associés (statuts et documents complémentaires)

### Sociétés commerciales coopératives

#### SCOP Société coopérative et participative

- Société commerciale sous forme SARL, SA ou SAS, qui applique les principes coopératifs
- Créée par des individus qui veulent mettre en commun leur capacité professionnelle pour développer leur propre outil de travail
- Les salariés sont associés majoritaires
- Applique le principe du pouvoir donné aux personnes et non au capital, selon la règle « une personne = une voix »

#### SCIC Société coopérative d'intérêt collectif

- Société commerciale sous forme SARL, SA ou SAS, qui permet le multisociétariat
- Permet d'associer des salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales, ou tout autre associé voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique et utilité sociale
- Applique le principe du pouvoir donné aux personnes et non au capital, selon la règle « une personne = une voix »

### Sociétés commerciales « classiques »

#### SARL Société à responsabilité limitée

- Société commerciale régie par le code du commerce
- Rassemble entre 2 et 100 associés
- Participation des associés fondée sur les capitaux (parts sociales) investis dans l'entreprise
- Parts détenues dans le capital accessibles uniquement avec l'accord de tout ou partie des associés
- Responsabilité des associés limitée aux apports
- Capital social fixé librement par les associés
- Dirigée par un ou plusieurs gérants
- Fonctionnement encadré principalement par la loi

#### SA Société anonyme

- Société commerciale régie par le code du commerce
- Rassemble au moins 2 associés (7, si société cotée en bourse)
- Participation des associés fondée sur les capitaux (actions) investis dans l'entreprise
- Responsabilité des associés limitée aux apports
- Capital social minimum fixé par la loi : 37 000 euros
- Dirigée par un président et un directeur général ou un directoire et un président du conseil de surveillance
- Fonctionnement encadré principalement par la loi

#### SAS Société par actions simplifiée

- Société commerciale régie par le code du commerce
- Rassemble au moins 2 associés
- Participation des associés fondée sur les capitaux (actions) investis dans l'entreprise
- Modalités de prise de décision pas forcément liées à l'apport en capital
- Responsabilité des associés limitée aux apports
- Capital social fixé librement par les associés
- Dirigée par un président, d'autres organes de décision pouvant être définis par les associés
- Fonctionnement défini principalement par les associés (statuts et documents complémentaires)

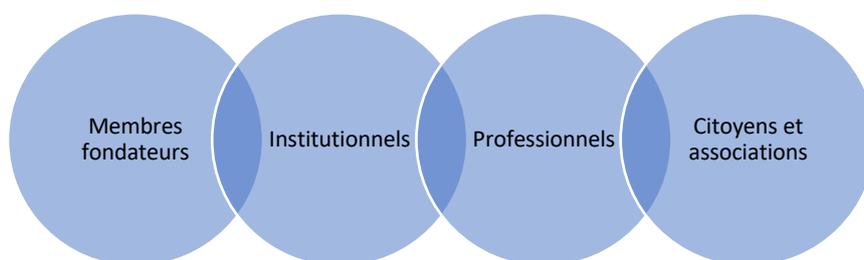
AVISE - Choisir la forme juridique adaptée à son projet

Les sociétés commerciales classiques peuvent entrer de plein droit dans le champ de l'ESS à condition d'intégrer un certain nombre d'engagements et de règles de fonctionnement à leurs statuts : objet social répondant à des critères d'utilité sociale, gestion est démocratique, répartition encadrée des bénéfices. Elles peuvent même aller plus loin en obtenant un agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" (ESUS), qui leur permet d'attester du caractère solidaire et de bénéficier de certains avantages, notamment fiscaux et de financement.

Considérant les objectifs du PMS, la diversité des porteurs d'activité, les besoins en financement et les modalités de gouvernance souhaitées, **le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif paraît être le plus adapté**. Les SCIC sont des sociétés commerciales à statut coopératif, dont l'objet est de produire des biens ou des services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale. Ce statut permet d'associer plusieurs catégories de parties prenantes (salariés, bénéficiaires, collectivités locales, etc.) au projet, en leur donnant un rôle dans la gouvernance de la structure. Il permet en outre de mobiliser du capital via des sociétaires.

**Une démarche évolutive débutant par une association de préfiguration est conseillée.** Cette forme juridique souple permet de mobiliser les parties prenantes et de tester le modèle économique sans trop de contraintes administratives au départ. Une fois le projet consolidé, l'association peut évoluer vers une SCIC.

**Une association de préfiguration avec une gouvernance collégiale :**



## Ressources humaines et organisationnelles

**La commune** est l'opérateur des Services d'utilité sociale et le gestionnaire de l'espace coworking et café-tisanerie. Leur fonctionnement, leur animation et leur gestion sont assurés par le Conseiller numérique France Services de la commune (en cours de recrutement) :

- Temps de travail : 1 ETP recruté en CDD pour une période de 24 à 36 mois.
- Activités clés : Relation client, Médiation numérique, Aide administrative, Renseignements et mises en relation, Permanences de services publics, Formations, Gestion de l'espace café-tisanerie-presses et dépôt de pain.
- Coût : Rémunération prise en charge par la commune. Dans l'hypothèse où le salarié serait mis à la disposition de l'association, celle-ci devra rembourser la rémunération à la collectivité. Pour autant, la commune peut octroyer à l'association une subvention correspondant au montant qu'elle doit rembourser, sous réserve qu'elle ne couvre pas tous les coûts de son activité. Montant de la rémunération pour un contrat de 36 mois : 34 080€/an x 3 ans = 102 240€. Reste à charge de la commune après déduction de la contribution financière de l'État s'élevant à 50 000€ : 17 414€/an.

**L'association de préfiguration** est le gestionnaire du drive du petit commerce :

- Temps de travail estimé : 2 à 3h/semaine.
- Activités clés : Relations partenariales, Logistique.
- Bénévolat des membres de l'association de préfiguration : élus de la commune, habitants...

**Le Chantier d'insertion** porté par l'association Valinco Loisirs Développement (VLD) est l'opérateur de collecte, de distribution et de livraison du PMS :

- Temps de travail estimé : 15h/semaine (0,4 ETP), réalisées par 2 ou 3 salariés en CDDI du Jardin solidaire pour les permanences de distribution des marchandises et la vente des fruits et légumes du Jardin + la personne en CDDI de la Navette solidaire pour la collecte et le dépôt des marchandises au PMS, et la livraison à domicile.

- Activités clés : Relation client, Collecte des marchandises commandées via l'application Click & Collecte auprès des commerçants des communes de Macà Croci et Pitretu Bicchisgià (périmètre d'intervention de la navette solidaire), Dépôt des marchandises au PMS, Permanences pour la distribution des produits collectés et la vente des produits du Jardin, Livraison à domicile.
- Coût : Rémunération prise en charge par l'État.

**Un volontaire en Service Civique pourra contribuer à animer le lancement du PMS :**

- Temps de travail : 24h/semaine pendant 6 mois.
- Coût : Indemnités prises en charge par l'État via l'association inSite.

**L'opérateur évènementiel est la future association patrimoniale de la commune** en cours de création :

- Activités clés : Programmation évènementielle festive, éducative et de débat public, Gestion du bistrot et de la petite restauration occasionnelle (approvisionnement, vente), Communication, Relations partenariales, Gestion financière.

Enfin, **les bénévoles de l'association viendront en soutien** sur les activités du drive pour la relation client et la logistique, et de l'association patrimoniale pour enrichir la programmation annuelle et animer des ateliers thématiques. L'enquête réalisée auprès des habitants de la commune a permis d'identifier 14 personnes volontaires pour contribuer à faire vivre le PMS.

## **Aspects techniques et logistiques**

### *Local avec espace de stockage*

Propriété de la commune d'Arghjusta è u Muricciu, le local et le(s) espace(s) de stockage feront l'objet d'un bail. Le loyer tiendra compte des charges locatives telles que les dépenses énergétiques (eau, électricité), la connexion Internet et l'entretien des espaces communs.

Il est possible d'envisager une **gratuité du loyer la première année**. Ensuite, un **loyer progressif** pourra être mis en place et ajusté chaque année en fonction des besoins financiers de la commune.

Le PMS est concerné par la réglementation des ERP :

- Une pergola qui accueille moins de 50 personnes est classée type CTS de 5<sup>e</sup> catégorie (Chapiteaux, tentes et structures)
- Un magasin de vente qui accueille moins de 200 personnes est classé type M de 5<sup>e</sup> catégorie.
- Un restaurant ou débit de boisson qui accueille moins de 200 personnes est classé type N de 5<sup>e</sup> catégorie.

Selon le lieu retenu et les activités développées, des **travaux d'aménagement et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité** plus ou moins lourds et onéreux sont à prévoir. **L'organisation d'une aiuta** peut permettre de mobiliser des bénévoles sur certaines parties du chantier et ainsi contribuer à impliquer la population tout en réduisant les coûts.

### *Matériel et mobilier*

La municipalité mettra **gratuitement à disposition** du PMS le mobilier et le matériel dont elle dispose déjà, notamment ceux utilisés dans le cadre des festivités et des évènements communaux : tables, chaises, etc.

### *Transport, stockage et conservation des denrées alimentaires*

**Des conteneurs servant au transport des denrées alimentaires congelées ou réfrigérées**, devront être prévus pour l'acheminement des produits jusqu'au PMS et la livraison à domicile.

L'annexe II du règlement CE n°852/2004 définit les dispositions concernant le transport.

L'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant précise les exigences en matière de maîtrise des températures pour la conservation des produits et denrées alimentaires.

Trouvent également à s'appliquer :

- L'annexe II du règlement CE n°852/2004 concernant les dispositions concernant les sites mobiles ou provisoires
- L'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant fixe les exigences en matière de maîtrises des températures lors de leur conservation, les dispositions à prendre lors du stockage ou du transport de denrées alimentaires d'origine animale (DAOA).

Enfin, le site devra être équipé d'une **chambre froide** et d'un **congélateur**.

#### *Déclaration sanitaire*

Une déclaration sanitaire à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations est obligatoire pour toute activité manipulant des denrées d'origine animale destinées à des consommateurs. Cette obligation concerne les professionnels qui vendent ou remettent directement les denrées aux consommateurs. Elle doit être effectuée avant l'ouverture de l'établissement.

#### *Équipement numérique*

Le PMS proposera un accès à la presse en ligne ainsi qu'à la plateforme Click & Collecte via l'**écran interactif** de l'espace coworking, via un **totem numérique** accessible 24h/24 situé à l'extérieur du PMS sur la place de la mairie, et via des **tablettes numériques** mises à disposition dans l'espace café-tisanerie.

#### *Plateforme Click & Collecte*

Le PETR soutient actuellement la création d'une plateforme Click & Collecte pour les commerçants locaux développée par l'entreprise ALIMEA TECH. Il s'agit d'une interface qui recense les commerces du PETR par commune. Le consommateur achète en ligne les produits dont il a besoin et les retire selon les modalités définies par le commerce dans lequel il a effectué ses achats. La phase de test a démarré en mai 2024, avec 4 commerçants de Pitretu Bicchisgià et un pool de consommateurs identifiés. L'objectif du prestataire est de déployer l'application sur plusieurs villages d'ici fin novembre 2024.

Le projet consiste à proposer aux commerçants d'expérimenter au sein du PMS un lieu de collecte mutualisé. Les produits pourront être acheminés au PMS directement par les fournisseurs ou bien faire l'objet d'un circuit de collecte via la navette solidaire.

- **Marge envisagée** par ALIMEA TECH : 10% du montant des commandes.
- Ce qu'il est possible de faire sans développement spécifique : enregistrer de nouveaux producteurs et commerces locaux sur la plateforme Click & Collecte à la suite d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** par exemple.
- Développement possible : créer un **système informatisé de transporteurs**.
- Une solution devra être trouvée pour **sécuriser les paiements réalisés depuis un terminal public** (ordinateur ou totem de la mairie).

#### *Livraison à domicile*

La livraison à domicile des produits pourra être réalisée par le biais de la navette solidaire. Pour des destinations plus lointaines, les achats pourront être adressés par voie postale.

#### *Licence IV*

La commune s'emploie actuellement à racheter la licence IV. Le futur exploitant devra suivre **une formation spécifique** de 20 heures répartis sur 3 jours portant sur les droits et les devoirs attachés à son exploitation, ainsi que sur les problématiques de santé publiques.

De plus, **une signalisation** rappelant le principe de l'interdiction de fumer dans l'établissement et une affiche rappelant les dispositions du Code de la santé publique relatives à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs doivent être apposées.

#### *Normes sanitaires encadrant l'activité de restauration*

Le règlement 852/2004 du 29 avril 2004 énonce les obligations générales en matière de **sécurité sanitaire des aliments**, et l'annexe II de ce même texte donne des précisions sur **l'aménagement des locaux et leur équipement**.

L'arrêté du 21 décembre 2009 indique les températures de conservation des produits périssables et apporte des précisions sur certains points (décongélation, viande hachée,

gibier). Les denrées d'origine animale utilisées dans l'établissement doivent obligatoirement provenir d'un établissement agréé en application de l'arrêté du 8 juin 2006, ou bénéficier d'une dérogation en application de ce même texte, ou provenir directement d'un élevage dans les conditions définies par l'arrêté du 10 octobre 2008.

Des guides de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) ont été rédigés et approuvés afin d'aider les professionnels à maîtriser la qualité sanitaire de leurs produits.

De plus, les restaurants doivent compter dans leurs effectifs au moins une personne ayant suivi une **formation spécifique** en matière d'hygiène alimentaire d'une durée de 14h conforme au référentiel décrit à l'annexe II de l'arrêté du 5 octobre 2011. Sont réputées avoir satisfait à cette obligation de formation les personnes qui, soit :

- Peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans au sein d'une entreprise du secteur alimentaire en qualité de gestionnaire ou exploitant,
- Sont titulaires d'un diplôme ou d'un titre de formation professionnelle de niveau V minimum inscrit au répertoire national des certifications professionnelles et qui figure dans la liste de l'annexe de l'arrêté du 25 novembre 2011.

De plus, l'utilisation d'ingrédients pouvant provoquer des allergies ou des intolérances, dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire, doit être obligatoirement **portée à la connaissance des consommateurs**, sous forme écrite, de façon lisible et visible.

### **Politique de prix**

Pour des raisons éthiques et commerciales, **le PMS ne margera pas sur les produits alimentaires et de 1<sup>ère</sup> nécessité.**

Néanmoins, **les coûts du service d'acheminement des produits au PMS, ainsi que ceux du service de livraison à domicile devront être étudiés**, en vue de déterminer une participation financière du consommateur aux frais de fonctionnement de la navette. Celle-ci pourra être modulée en fonction de la distance entre le PMS et le domicile et/ou le volume des produits livrés. Elle devra, quoi qu'il en soit, être inférieure aux frais de déplacements que le consommateur aurait engagé s'il avait récupéré ses produits lui-même. L'objectif est de rendre le service attractif tout en couvrant une partie des coûts.

## Dispositions fiscales et exonérations

L'association de préfiguration est **exonérée des impôts commerciaux** dans la mesure où elle remplit les 3 conditions suivantes : la majorité de ses activités est non lucrative, sa gestion est désintéressée et le montant des recettes générées par l'une des activités accessoires ne dépasse pas 76 679 € sur une année civile.

De plus, les dons à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% du montant des dons. La réduction s'applique dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Une collecte peut ainsi être envisagée les deux premières années en vue d'aider au démarrage du PMS.**

## V. PREVISIONNELS FINANCIERS

### Investissements matériels et immatériels

<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT</b>	
Travaux d'aménagement, <b>dans l'hypothèse d'une structure légère démontable</b> adossée au bâtiment communal	43 390€
Pose d'une pergola, transport et montage compris	28 390€
Travaux de maçonnerie, d'électricité et de plomberie	15 000€
WC PMR	Nd
Travaux d'aménagement, <b>dans l'hypothèse d'une structure en bois</b> abritant le PMS et offrant une passerelle d'accès PMR aux toilettes et à l'espace coworking.	100 000€
<b>INVESTISSEMENTS MATERIELS</b>	<b>23 578€</b>
Chambre froide, congélateur, caisse enregistreuse et/ou terminal de paiement CB	3 000€
Conteneurs règlementaires pour le transport de denrées alimentaires congelées ou réfrigérées	2 000€
Totem numérique extérieur, frais d'installation et livraison inclus	18 228€
Tablettes numériques (x2)	350€
<b>INVESTISSEMENT IMMATERIEL</b>	<b>Nd</b>
Développement de la plateforme Click & Collecte	Nd

Les travaux d'aménagement sont réalisés par la municipalité, propriétaire des locaux. **Plusieurs dispositifs permettent de cofinancer ces travaux, ainsi que les investissements matériels et immatériels** liés au projet (cf. VI. Programmes d'aides et subventions mobilisables).

## Budgets prévisionnels

### *Composition des charges annuelles*

- Fournitures \*
- Achat de marchandises \*
- Loyer charges comprises (gratuité la première année, progressivité ensuite)
- Assurance multirisque
- Honoraires comptables
- Abonnement GPRS pour terminal de paiement
- Services bancaires
- Service de presse en ligne

\* Il est envisagé une montée en charge progressive de l'activité animation-bar-petite restauration de 5%/an sur les trois premières années, en lien notamment avec le développement de l'espace coworking et du tiers lieu numérique.

**Le montant des charges est estimé à 4 806€ la première année d'exploitation** (cf. Compte de résultat ci-après).

### *Marges du PMS*

Les recettes annuelles du bar et du service de petite restauration réalisées les jours de fêtes et de manifestations fourniront les ressources financières nécessaires au fonctionnement du PMS.

Le bénéfice est raisonnablement estimé à 1000€/événement, à raison de 3 événements par an, sur la base de :

- Produits : 100 personnes x (Bar 5€ + Restauration 10€) = 1 500€.
- Charges : 100 personnes x (Bar 1€ + Restauration 4€) = 500€.

Les recettes de l'espace café-tisanderie y contribueront également. Le bénéfice est raisonnablement estimé à 364€/an, sur la base de :

- Produits : 10 cafés/semaine à 1€ = 520€.
- Charges : 10 capsules/semaine à 0,30€ = 156€.

**Le montant des produits est estimé à 5 220€ la première année d'exploitation** (cf. Compte de résultat ci-après).

#### *Trésorerie de départ et besoin en fond de roulement*

L'ouverture du bar et de la petite restauration dès l'été 2024 permettrait de **tester l'activité** et de **constituer une trésorerie de démarrage**.

**Le besoin en fonds de roulement du PMS**, qui correspond au décalage de trésorerie entre les dépenses et les recettes, **est estimé à 1 500€**.

#### *Estimation du temps bénévole*

Estimation du nombre d'heures de bénévolat affectées au drive du petit commerce :  
3h/semaine x 11,65€ = 1 817 €/an.

Estimation du nombre d'heures de bénévolat affectées à l'organisation de manifestations et d'événements : 350h x 11,65€ = 4 077€/an

#### *Comptes de résultat prévisionnels*

Tableau ci-après.

## COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS

DEPENSES		2025	2026	2027	RECETTES		2025	2026	2027
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>1 906 €</b>	<b>2 001 €</b>	<b>2 101 €</b>	<b>70</b>	<b>RECETTES D'ACTIVITE</b>	<b>5 020 €</b>	<b>5 271 €</b>	<b>5 535 €</b>
602	Achats stockés	- €	- €	- €	701	Vente de produits	5 020 €	5 271 €	5 535 €
603	Variation des stocks	- €	- €	- €	706	Vente de prestations de services			
604	Achats de prestations de services	- €	- €	- €					
605	Achats de matériel	- €	- €	- €	<b>71</b>	<b>PRODUCTION STOCKEE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
606	Achats non stockés (fournitures)	250 €	263 €	276 €					
607	Achats de marchandises	1 656 €	1 739 €	1 826 €	<b>72</b>	<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>400 €</b>	<b>700 €</b>	<b>900 €</b>	<b>73</b>	<b>CONCOURS PUBLICS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
613	Location (loyer charges comprises)	- €	300 €	500 €					
616	Assurance multirisque	400 €	400 €	400 €					
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>			
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires (honoraires comptables)	2 000 €	2 000 €	2 000 €					
623	Communication	- €	- €	- €					
625	Déplacements, missions, réceptions	- €	- €	- €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>- €</b>
626	Frais postaux et télécom (abonnement GPRS)	140 €	140 €	140 €	756	Dons	200 €	200 €	- €
627	Services bancaires	240 €	240 €	240 €					
628	Divers (service de presse en ligne)	120 €	120 €	120 €					
<b>63</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>					
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>					
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>					
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
					777 €	Quote-part de subv. virée au c. de résultat	500 €	500 €	500 €
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS et PROVISIONS</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
681	Dotations aux amortissements	500 €	500 €	500 €					
					<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 306 €</b>	<b>5 701 €</b>	<b>6 001 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 720 €</b>	<b>5 971 €</b>	<b>6 035 €</b>
<b>VALORISATION DES CONTRIBUTIONS ET CHARGES EN NATURE</b>									
<b>86</b>	<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>6 194 €</b>	<b>5 894 €</b>	<b>5 894 €</b>	<b>87</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>6 194 €</b>	<b>5 894 €</b>	<b>5 894 €</b>
	Mise à disposition gratuite de biens, locaux, matériel	300 €	- €	- €	870	Dons en nature	300 €	- €	- €
864	Bénévolat	5 894 €	5 894 €	5 894 €	875	Prestations en nature	5 894 €	5 894 €	5 894 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 500 €</b>	<b>11 595 €</b>	<b>11 895 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>11 914 €</b>	<b>11 865 €</b>	<b>11 929 €</b>

## **VI. PROGRAMMES D'AIDE ET SUBVENTIONS MOBILISABLES**

### *Dispositif de reconquête commerciale en milieu rural - AAP ANCT*

Subvention de 50% des travaux relatifs à la remise en état du local, dans la limite de 50 000€.

Subvention de 20 000€ pour l'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel professionnel (bonifié jusqu'à 25 000€ si caractère innovant).

Subvention de 5 000 € au titre des prestations d'accompagnement engagées pour la conception et la mise en œuvre du projet.

### *Aides portées par l'ADEC*

Aides directes aux associations et porteurs de projets de l'ESS (création, développement). L'aide porte sur les dépenses d'investissements matériels ainsi que les investissements immatériels liés au projet. Les dépenses éligibles comprennent ainsi :

- Les frais de personnels (prix de l'heure) ;
- Les frais généraux et les achats consommés ou incorporés ;
- Les prestations externes (études, propriété industrielle,...) ;
- Les investissements matériels et immatériels affectés au programme ;

Montant unitaire maximum : 100 000 euros.

L'intensité de l'aide : 30% des coûts admissibles, jusqu'à 50 % pour les projets les mieux notés dans le cadre de la notation des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, bourses ou concours.

### *Aides GAL LEADER*

Les fonds LEADER permettent de soutenir les projets innovants dans les territoires ruraux. Le développement de la plateforme Click & Collecte doit pouvoir s'inscrire dans la prochaine programmation.

### *Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)*

Les crédits mobilisables pour les opérations inscrites au CRTE, tel que l'Eco-Quartier, sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR et du FNADT.

### *Aides de l'ADEME*

Accompagnement financier, méthodologique et technique de l'ADEME sur des sujets d'économie-circulaire, dans le cadre du Contrat d'objectifs territorial CCSVT-Alta-Rocca.

### *Aides CESEC*

Règlement des aides attendu pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

### *Contributions privées*

Contribution financière possible de La Poste et d'Orange sur l'équipement numérique.

## CONCLUSION

En mettant l'accent sur la responsabilité sociale et environnementale, la coopération avec les acteurs locaux et la diversité de l'offre et des canaux de distribution, le PMS peut créer une valeur ajoutée significative pour la communauté locale et la clientèle de passage et renforcer le tissu économique de la micro-région.

Grâce à une collaboration étroite entre la commune d'Arghjusta è u Muricciu, le chantier d'insertion Valinco Loisirs Développement, la future association patrimoniale de la commune et les habitants bénévoles qui souhaitent s'investir, il est ainsi possible de proposer au démarrage :

- Des services d'utilités sociales et un espace café-tisanerie-presse.
- Un drive du petit commerce avec service de livraison à domicile.
- Un lieu d'animation avec bar et petite restauration occasionnelle.

L'équilibre financier reste néanmoins fragile.

### Recommandations :

- ▶ Impliquer les habitants dans la vie du PMS après sa création.
- ▶ Soigner l'écoute client et adapter rapidement l'offre en fonction des retours.
- ▶ S'agissant de l'activité « Services d'utilité sociale » : anticiper la fin du CDD de 24 à 36 mois du Conseiller numérique.
- ▶ S'agissant de l'activité « drive du petit commerce » : limiter les investissements de départ le temps de tester le marché. Une fois la stabilité atteinte, des solutions complémentaires de type casiers et Shopping Box peuvent être envisagées.
- ▶ S'agissant de l'activité bar-petite restauration occasionnelle : investir uniquement dans les équipements indispensables pour commencer, envisager la location d'équipements le temps de tester l'activité.
- ▶ Privilégier une montée en puissance progressive du PMS, sur plusieurs années.
- ▶ Contribuer à faire rayonner l'image de la vallée du TARAVU en faisant du Point Multi Services d'Arghjusta è u Muricciu un ambassadeur de la marque.



## ANNEXES

## ANNEXE 1 - Personnes rencontrées/entendues dans le cadre de l'étude :

- **Fabien GAVEAU**, Historien-Chercheur au CNRS, auteur du Guide du Patrimoine d'Arghjusta è u Muricciu, à Ajaccio le 26.01.2024
- **Les partenaires de la démarche Eco-Quartier**, dans le cadre de la revue d'Eco-projet organisée à Arghjusta le 31.01.2024
- **Morgane PASQUALI**, Coordinatrice régionale du réseau des tiers-lieux Corse Dà Locu, à Ajaccio le 13.02.2024
- **Jean-Pierre RUI**, 2<sup>e</sup> adjoint au Maire, **et sa compagne**, en CDDI à l'Ortu di u cumunu ; Anciens restaurateurs ayant le projet d'ouvrir un gîte communal avec table d'hôte sur la commune, à Ajaccio le 19.02.2024
- **Marie FLACH**, cabinet CREA Ingénierie et Conseils, chargée d'élaborer la maquette financière des projets communaux dont la rénovation de la place de la Mairie, à Arghjusta le 4.04.2024
- **Bartulumeu CANCELLIERI**, gérant de l'épicerie multi-services u Marcatu di Mani, à Casalabriva le 4.04.2024,
- **Clément HERRAT**, co-gérant d'ALIMEA TECH, développeur de la plateforme de Click & Collecte, entretien téléphonique le 16.05.2024
- **Les partenaires universitaires de la commune**, dans le cadre d'un séminaire organisé par la Fédération de Recherche Environnement et Société de l'Université de Corse, à Arghjusta le 17.05.2024
- **Stéphane ANTONI**, dirigeant d'EXPECOM, chargé de la réalisation du futur site Internet de la commune, entretien téléphonique le 21.05.2024
- **Agata GREANI**, directrice du Pole d'Équilibre Territorial et Rural, à Arghjusta le 3.06.2024
- **Pierre ISTRIA**, Éleveur et producteur de fromage, à Pitretu Bicchisgià le 3.06.2024,
- **Hughes ROLLAND**, Architecte IN HCO SIGNO, chargé de l'aménagement de la place de la Mairie et du PMS, à Arghjusta le 22.06.2024
- **Les habitants de la commune**, dont l'encadrant du Chantier d'insertion Maraichage porté par VLD, **Jean Dominique CARACCIOLI**, dans le cadre d'une permanence organisée par le Maire, à Arghjusta le 25.05.2024
- **Dominique FILONI**, Président de Valinco Loisirs Développement, et **Audrey DOMINICHINI**, Directrice, à Arghjusta le 8.07.2024
- **Les habitants de la commune**, dans le cadre de la réunion de restitution des résultats de l'enquête réalisée en mai 2024, à Arghjusta le 18.07.2024

## ANNEXE 2 - Commerces recensés dans un rayon de 10km :

Commune	Café Bar	Restauration	Commerce alimentaire	Commerce non-alimentaire
<b>ARGHJUSTA E U MURICCIU</b>				
Snack Pesta Sale		x		
<b>MACÀ CROCI - 2,3 km (4mn)</b>				
A Sporta			x	
L'atelier de Paulin, épicerie fine			x	
Bar A Funtana	x			
Le Tabarin, Bar Pizzeria	x	Sur place		
Biscuiterie artisanale « I Delizii di Natale »			x	
<b>LIVESI - 8,4 km (13mn)</b>				
Café St Georges	x	Sur place et à emporter		
Épicerie, Bar-Tabac Fiore di Paesi	x		x	Tabac
Pizzeria, Bar, Restaurant, Glaces artisanales	x	Sur place et à emporter		
Restaurant U Cantu		Sur place		
I Dulcetti di Letizia			x	
Charcuterie l'Usu corsu			x	
Charcuterie Nutralina			x	
<b>PITRETU BICCHISGIÀ - 10,1 (16mn)</b>				
Café de la Poste	x			
Bar Vellutini Baptiste	x			
Auberge Chez Marie	x	Sur place		
La Forge	x	Sur place		
Le Cynos	x	Sur place		Tabac
Pâtisserie Leonetti			x	
Pâtisserie-traiteur l'Univers de Meig			x	
Canistrelli di u Monte San Petru			x	
Boucherie Charcuterie Fieschi			x	
Biscuiterie : Etori Didier			x	
Coopérative fromagère du Taravo			x	
Bergerie Tafanelli : Fromages et Brocciu de chèvre			x	
BIORTU (produits bio)			x	x
Marché de producteurs TSV			x	
Marché			x	x
Alimentation général Proxi Leonetti			x	x
Pharmacie				x

## ANNEXE 3 - Questionnaire et résultats d'enquête



Pour répondre en ligne  
Flasher le QR CODE

# P.M.S

## CONCERTATION

### PROJET D'OUVERTURE D'UN POINT MULTI SERVICES À ARGHJUSTA È U MURICCIU

**Questionnaire d'enquête à retourner à la mairie avant le 31 mai 2024**

Dans le cadre de la démarche d'Écoquartier initiée par la commune, il est prévu la réouverture d'un Point Multi Services sur la piazzetta de la mairie. Ce lieu de vie et de créativité est destiné à offrir à la population un commerce et de multiples services de proximité, à organiser des événements participatifs et rassembleurs de toute nature et à accompagner chacun dans la réalisation de ses projets et de ses démarches administratives.

**Ce questionnaire d'enquête a pour but de recenser précisément vos besoins.  
Merci pour vos contributions.**

- ▶ **Votre quartier :**  Hameau de Muricciu  Caïtuocoli  Pesta Sali  Basa  Casabianca  U Zeddu  
 Teghja  Contra  Casinovi  Pastricciola  Matrontina
- ▶ **Vous y résidez :**  A l'année  Plus de 6 mois/an  2 à 6 mois/par an  Moins de 2 mois/an
- ▶ **Votre tranche d'âge :**  Moins de 25 ans  25 à 44 ans  45 à 64 ans  65 à 79 ans  80 ans et +
- ▶ **Vous vivez (*plusieurs réponses possibles*) :**  Seul  En couple  En famille  Avec enfant(s)
- ▶ **Vous êtes :**  Étudiant  Actif  Inactif  Retraité  Autre : \_\_\_\_\_
- ▶ **Où faites-vous habituellement vos courses alimentaires (*plusieurs réponses possibles*) ?**  
 Commerces ambulants  Marché  Petits commerces locaux (Moca-Croce, Petreto-Bicchisano...)  
 Moyennes surfaces  Grandes surfaces

**SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :**

▶ **1/10\_Qu'aimeriez-vous y trouver ?**

	Absolument	Pourquoi pas	Non
Une restauration privilégiant les produits locaux et de saison, sur place ou à emporter, en complément du snack PESTA SALE DA PURTÀ	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une cantine ouverte à toutes les générations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un café, salon de thé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un bar pour les jours de fêtes et les manifestations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des produits d'épicerie alimentaires et non-alimentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De l'artisanat local		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des services de proximité : journaux, relais colis, accès numérique, aide administrative...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un service de livraison de repas à domicile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Un service de conciergerie locative	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une programmation culturelle		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre : \_\_\_\_\_

▶ **2/10\_Quels produits d'épicerie y achèteriez-vous ?**

	Régulièrement	Occasionnellement	Jamais
Des fruits et légumes cultivés localement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des produits locaux : charcuterie, vin, fromage, confiture, miel...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Du pain	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des produits alimentaires de 1 <sup>ère</sup> nécessité : huile, farine, sucre...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des produits non-alimentaires : hygiène, entretien, bricolage...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
De l'artisanat local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

▶ **3/10\_Seriez-vous prêts à commander d'avance pour bénéficier de ces produits ?**

Oui       Non

► 4/10\_Quels autres services utiliseriez-vous ?

	Régulièrement	Occasionnellement	Jamais
Photocopie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Point relais colis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Presse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Espace informatique avec accès Internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Achats en ligne dans les commerces alentours et retrait au Point Multi Services	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Point retrait pressing	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aide administrative pour remplir tous types de documents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aide dans les démarches quotidiennes : aides sociales, emploi, formation, création d'entreprise, retraite, santé, énergie, mobilité, vie associative...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Livraison de courses	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Livraison de bois	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Entretien et gestion locative	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre : \_\_\_\_\_

► 5/10\_Quels devraient être les jours et horaires d'ouverture du Point Multi Services pour que vous puissiez en profiter ?

- Tôt le matin (avant 8h)
- Entre 12h et 14h
- Tard le soir (après 19h)
- Le samedi
- Le dimanche
- C'est sans importance, je n'ai pas de contraintes particulières.
- C'est sans importance, je ne peux pas me déplacer.

► **6/10\_Café et restauration : quels jours souhaiteriez-vous en profiter ?**

	Matin	Midi	Soir
En semaine	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Vendredi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Samedi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dimanche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

► **7/10\_Si ce lieu existait, pensez-vous que vous le fréquenteriez souvent ?**

Non, jamais  1  2  3  4  5 Oui, très régulièrement

► **8/10\_Seriez-vous prêt à contribuer à le faire vivre, en proposant des services, des animations, des ateliers, ou bien un temps de présence à la vente ou à la logistique ?**

Oui  Non  Peut-être

Si oui, de quelle manière ?

---



---



---

► **9/10\_Souhaitez-vous contribuer à la réflexion qui permettra de construire ce projet ?**

- Non, je souhaite simplement être tenu informé(e) de son avancée  
 Oui, j'aimerais participer aux réunions de travail  
 Oui, j'ai un projet, un savoir-faire, une idée qui pourrait intéresser le village

Dans ce dernier cas, pourriez-vous préciser ?

---

► **10/10\_Avis/ Questions/ Suggestions :**

---



---



---



---

**Vos coordonnées :** *(Facultatif, uniquement pour répondre à vos questions ou vous recontacter si vous le souhaitez)*

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse mail ou téléphone : \_\_\_\_\_





CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE

LA FABRIQUE A INITIATIVE  
Mission d'accompagnement

## PROJET DE CREATION D'UN POINT MULTI SERVICES

RESULTATS DE LA CONCERTATION CITOYENNE ORGANISEE DU 1<sup>er</sup> AU 31 MAI 2024



REUNION PUBLIQUE DU 18.07.2024



## Objectif et modalités de l'enquête

Dans le cadre de la démarche **Éco-Quartier** initiée par la commune, il est prévu la réouverture d'un Point Multi-Services sur la piazzetta de la mairie.

Ce **lieu de vie et de créativité** est destiné à offrir à la population **un commerce et de multiples services de proximité**, à organiser des **événements participatifs et rassembleurs** de toute nature et à **accompagner chacun** dans la réalisation de ses projets et de ses démarches administratives.



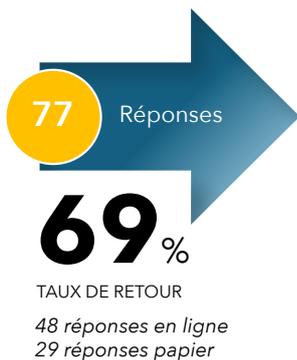
### Objectif

- ▶ Identifier les besoins de tous les habitants, quelle que soit leur durée de résidence au village.

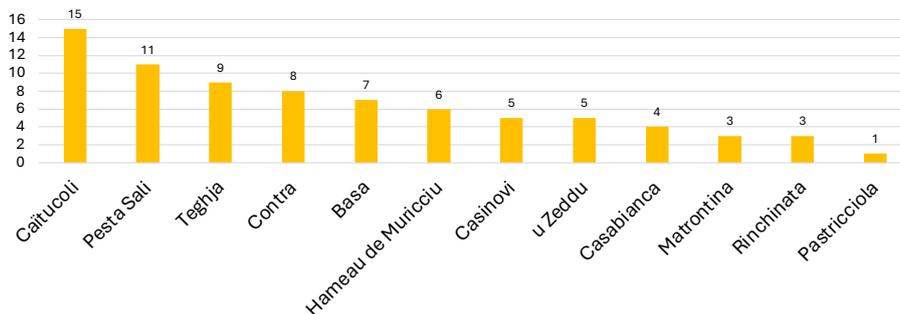
### Modalités

- ▶ 120 questionnaires adressés (voie postale, e-mail, boîte aux lettres). Enquête ouverte du 1<sup>er</sup> au 31 mai-24.

## Résultats de la concertation



Lieu de résidence des foyers ayant participé à la concertation :



Réponses selon la durée de résidence au village

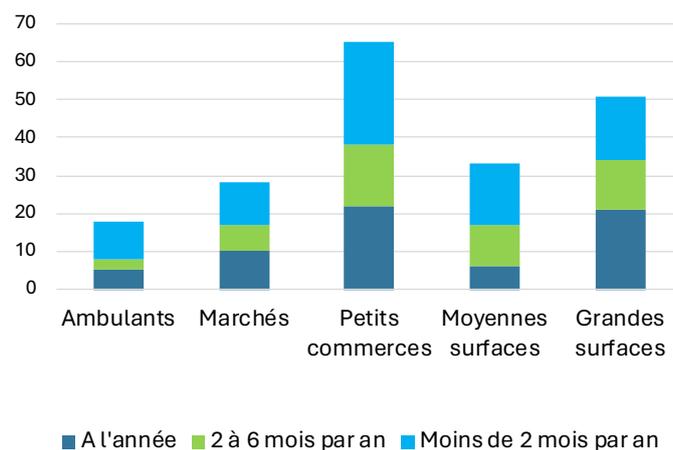


Pour l'exploitation des résultats de l'enquête, les deux foyers déclarant habiter +6 mois/an au village sont comptabilisés avec ceux déclarant y résider à l'année.

**79%** Des répondants déclarent fréquenter régulièrement les marchés et commerces locaux

- 73% des résidents permanents
- 89% des résidents 2 à 6 mois/an au village
- 93% des ménages y séjournant -2 mois/an

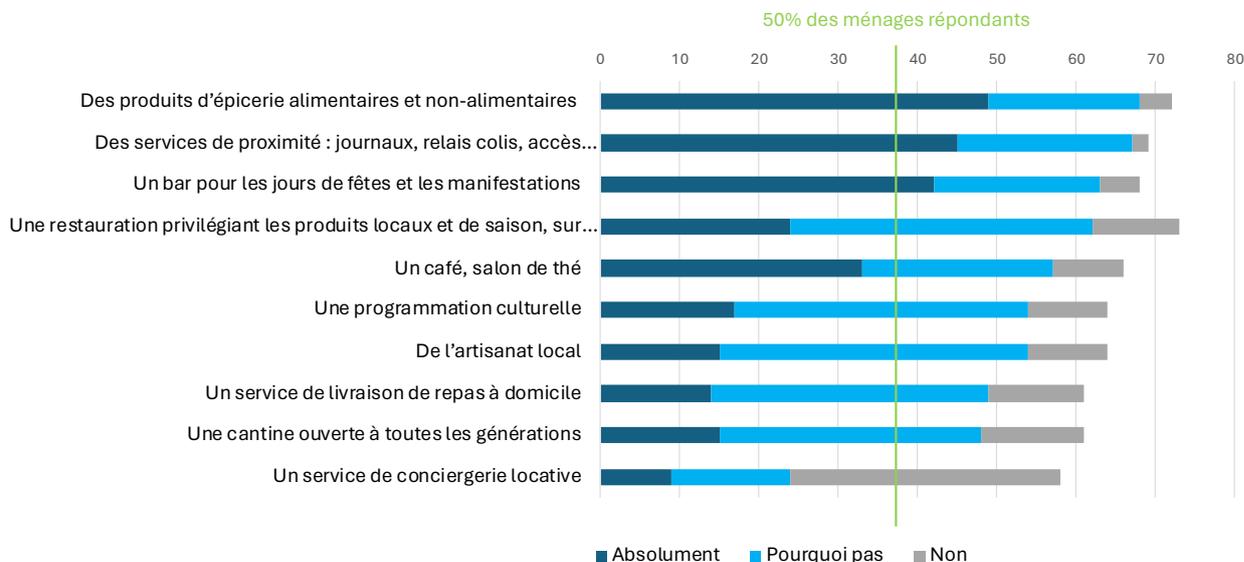
Lieux de courses habituels des répondants :



# Résultats de l'enquête

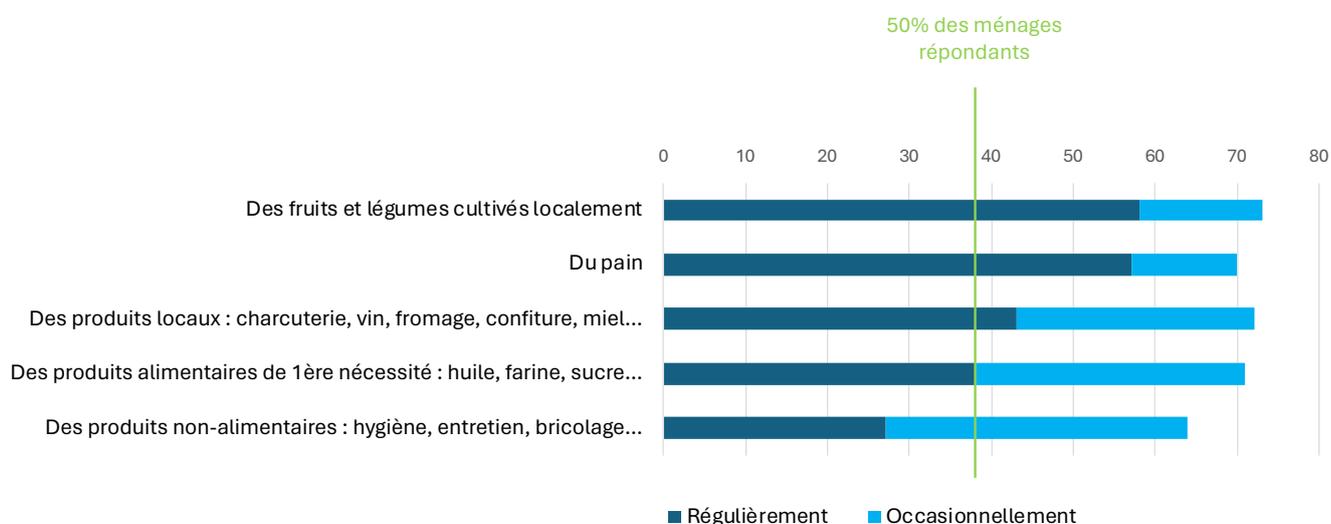
## SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :

1/10\_Qu'aimeriez-vous y trouver ?



## SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :

2/10\_Quels produits d'épicerie y achèteriez-vous ?

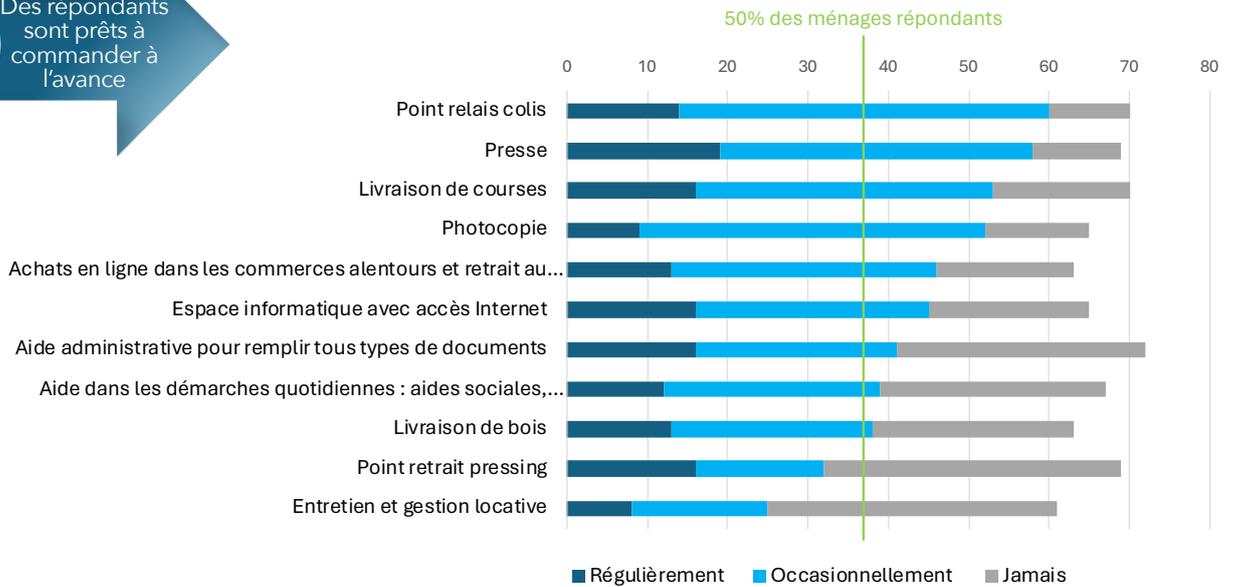


## Résultats de l'enquête



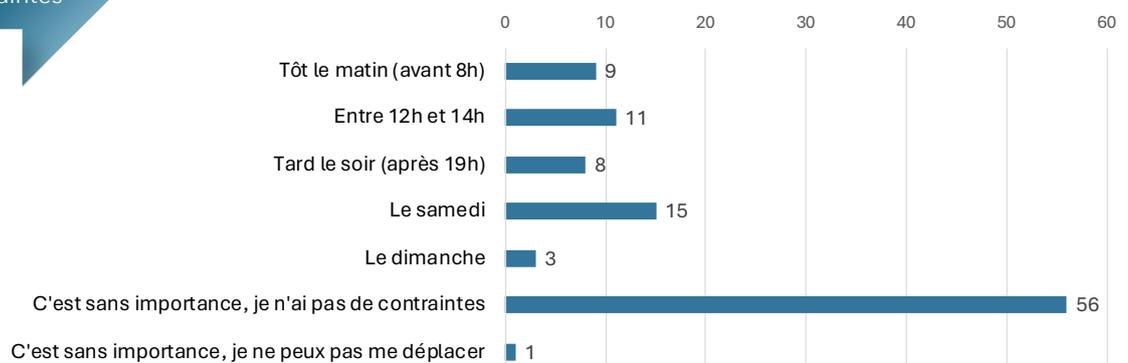
### SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :

4/10\_Quels autres services utiliseriez-vous ?



### SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :

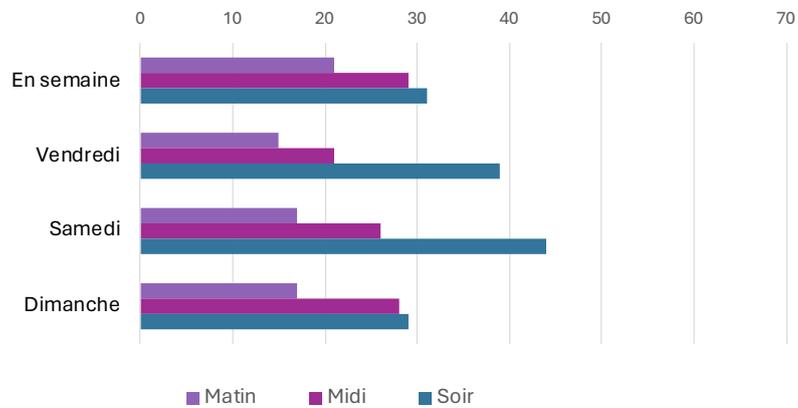
5/10\_Quels devraient être les jours et horaires d'ouverture pour que vous puissiez en profiter ?



## Résultats de l'enquête

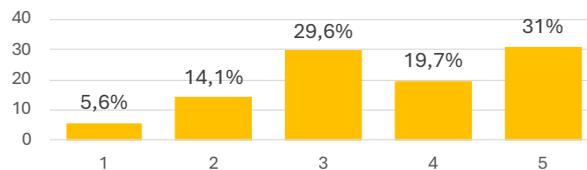
### SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :

6/10\_Café et restauration : quels jours souhaiteriez-vous en profiter ?

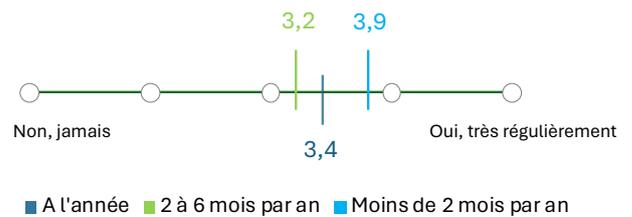


### SI UN NOUVEAU POINT MULTI SERVICES EXISTAIT À ARGHJUSTA È U MURICCIU :

7/10\_Pensez-vous que vous le fréquenteriez souvent ?



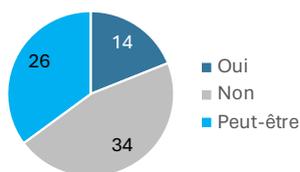
Réponses selon la durée de résidence au village :



## Résultats de l'enquête



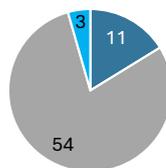
8/10\_Seriez-vous prêt à contribuer à le faire vivre, en proposant des services, des animations, des ateliers, ou bien un temps de présence à la vente ou à la logistique ?



Si oui, de quelle manière ?

- Temps de présence à la vente
- Aide à la logistique
- Aide administrative et juridique
- Animation d'ateliers autour du chant et de la réflexion philosophique, art et nature, huiles essentielles)
- Participation lors d'évènements

9/10\_Souhaitez-vous contribuer à la réflexion qui permettra de construire ce projet ?



- Oui, j'aimerais participer aux réunions de travail
- Non, je souhaite simplement être tenu informé(e) de son avancée
- Oui, j'ai un projet, un savoir-faire, une idée qui pourrait intéresser le village

Dans ce dernier cas, pourriez-vous préciser ?

Permettre aux personnes isolées de renouer avec des activités musicales et réflexives, en groupe ou en e-learning pour les plus dépendantes ne pouvant se déplacer.

Référent environnement, milieux naturels et atelier art et nature.

Donner des livres portant sur la Corse (art, ethnologie, histoire), revue Etudes corses.

## Résultats de l'enquête

10/10\_Questions / Avis / Suggestions

Etudier l'ouverture suivant les saisons juillet et août et les mois d'hivers.

De part mes activité professionnelle, j'attire votre attention sur la location saisonnière de courte durée, qui généré de la spéculation immobilière et des nuisances pour les autres résidents. Je reste à votre disposition pour tout renseignement ou conseil en lien avec l'immobilier.

besoins susceptibles d'évoluer car je pense bientôt pouvoir passer plus de temps à Argiusta

Très bonne initiative

L'idée est excellente

Projet qui paraît important pour recréer du lien social intergénérationnel

Merci. Excellentes suggestions même si je n'aurai pas toujours le bonheur d'en profiter.

Beau projet pour le village en espérant qu'il se réalise.

Bonne idée de développement pour le village.

Très bonne initiative. Une conciergerie serait vraiment géniale !

Concernant l'amélioration du cadre de vie, l'enfouissement des réseaux électriques concernera-t-il aussi U ZEDDU? Pour la préservation de l'environnement, le raccordement du quartier U ZEDDU au tout à l'égout est-il programmé?

Excellente initiative. Bravo.

Aire de jeux pour les enfants.